



Ordre du Jour

Temps d'information et d'échange avec Monsieur le Sous-Préfet et les services déconcentrés de l'Etat

Affaires générales

1. Avenant n° 1 à la DSP de gestion et d'exploitation des Thermes de La Léchère
2. Adhésion au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
3. Désignation des représentants à l'AACM (Association d'Animation du Canton de Moûtiers)

Affaires budgétaires

4. Décisions modificatives Budget principal et budgets annexes (Salubrité et La Piat)
5. Subvention de la commune de Grand-Aigueblanche pour le lotissement de la Piat
6. Subvention au Club des Sports des Avanchers-Valmorel

Gestion du Personnel

7. Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet
8. Mise à disposition de personnel auprès de la commune de Grand-Aigueblanche

Questions diverses

Le compte-rendu du Conseil du 17 septembre 2020 est adopté en intégrant la modification sollicitée par Madame Ghislaine MORARD : il ne s'agissait pas de changer le télésiège mais les deux téléskis « vieillots » « Charmette » et « Montolivet » pour faire un téléporté.

Monsieur Daniel COLLOMB est désigné secrétaire de séance.

I. Affaires générales

Avenant n° 1 à la DSP de gestion et d'exploitation des Thermes de La Léchère

Le Président informe l'assemblée que suite à la crise sanitaire, la Société des Eaux Thermales de La Léchère (SETLL) rencontre des difficultés majeures de fréquentation, impactant directement le chiffre d'affaire (CA) de la société. Ce dernier est passé de 8,5 millions de CA en 2019 à moins de 3,5 millions cette année. De fait, la société n'est pas en mesure de verser à la CCVA la redevance prévue par le contrat d'affermage.

Il propose donc d'établir un avenant au contrat de DSP, afin de remédier à cette situation conjoncturelle d'une part et de modifier le calcul de cette redevance d'autre part. Il s'agit, dans cette deuxième modification, d'abaisser la part fixe et d'augmenter fortement la part variable. Cette solution présente l'avantage d'amener de la souplesse en période difficile et de mettre sous tension la société lorsque la conjoncture est bonne.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Adhésion au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat

La Loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015 impose la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Ce service doit être mis en œuvre à l'échelle d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Sa mission première et obligatoire est d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus. Cette mission est gratuite pour le particulier et exercée de manière neutre et indépendante.

Le Président propose de mandater l'APTV pour répondre à cette problématique.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Désignation d'un représentant de la CCVA à l'Association d'Animation au Centre des Montagnes (AACM)

L'AACM a pour objet de soutenir, coordonner et développer la politique d'animation en direction des habitants du canton de Moûtiers. Le Président invite le Conseil communautaire à désigner le représentant au Conseil d'Administration de cette association.

Monsieur Alain ROUX-MOLLARD est désigné en tant que représentant titulaire et Madame Manon DECORTE en tant que représentant suppléant.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

II. Affaires budgétaires

Décision modificative n°3 / 2020 – Budget principal

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°3 nécessaire pour le budget principal. La décision modificative s'établit comme suit :

Section de fonctionnement				
Imputation		Dépenses	Recettes	Observations
Chapitre	Compte / fonction			
65	6574 / 025	-100 000,00		
011	6226 / 95	85 000,00		
012	64111 / 020	15 000,00		
TOTAL		0,00	0,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Décision modificative n°2 / 2020 – Budget Salubrité/déchets

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°2 nécessaire à ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>				
Chapitre	Nature / Fonction	Dépenses	Recettes	Commentaires
011	611 / 812	-45 000,00		
65	65541 / 812	5 000,00		
023	023	40 000,00		
TOTAL		0,00	0,00	

<i>Section d'Investissement</i>				
Chapitre	Nature / Fonction	Dépenses	Recettes	Commentaires
021	021		40 000,00	
23	2315 / 812	40 000,00		Pose et dépose conteneaires

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Décision modificative n°1 / 2020 – Budget Aménagement de la Piat

Monsieur Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n°1 nécessaire à ce budget. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
6045 / 011 / 020	30 000,00		Etudes complémentaires diverses
605 / 011 / 020	126 500,00		Ajustement enveloppe travaux
71355 / 01 / 042		85 630,00	Ajustement stocks
7015 / 70 / 020		-29 130,00	Ajustement cessions
74718 / 74 / 020		100 000,00	Subvention Commune Grand Aigueblanche
TOTAL	156 500,00	156 500,00	

<i>Section d'Investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Observations
3355 / 040 / 01	85 630,00		Ajustement stock
1641 / 16 / 020		85 630,00	
TOTAL	85 630,00	85 630,00	

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Subvention de la commune de Grand-Aigueblanche pour le lotissement de la Piat

Le Vice-Président en charge des finances expose que dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de la Piat, la communauté de communes accepte le versement par la commune de Grand-Aigueblanche de la somme de 100 000 €, cette participation permettant le financement du giratoire construit à l'intérieur de cette zone d'activités.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Subvention au profit du Club des Sports des Avanchers-Valmorel

Le Vice-Président en charge des finances informe l'assemblée que dans le cadre de la politique évènementiel sportif, la CCVA souhaite soutenir l'évènement EDF TRAIL DES VALLÉES D'AIGUEBLANCHE en attribuant la somme de 2 000 € au Club des Sports des Avanchers-Valmorel.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

III. Gestion du personnel

Suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Le Vice-Président au Personnel expose à l'assemblée que les nécessités de service, au service Accueil du Centre Aquatique du Morel (accueil du public, régie de recettes et ménage des vestiaires et des douches), imposent que l'agent nommé sur un poste à 28 heures/semaine puisse être nommé sur un poste à 35 heures/semaine à compter du 1^{er} janvier 2020. Il est précisé que la quotité globale du temps de travail du service de l'accueil reste inchangée.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Mise à disposition de personnel auprès de la commune de Grand-Aigueblanche

Le Vice-Président délégué au Personnel expose à l'assemblée la nécessité de conclure des conventions de mise à disposition de personnel pour trois agents de la CCVA (Bâtiments - Assainissement et Marchés Publics) dans le cadre de la mutualisation des services entre la commune de Grand-Aigueblanche et la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche. Les agents interviendront dans le cadre du chantier du Chalet du Bozon.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h40

Affiché à Grand-Aigueblanche, le 20 octobre 2020